

ASSEMBLEE NATIONALE

PRESIDENCE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité* Travail* Progrès

MOT DE CIRCONSTANCE
DE L'HONORABLE ISIDORE MVOUBA, PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE
A L'OCCASION
DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA DEUXIEME
SESSION ORDINAIRE ADMINISTRATIVE DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE

Brazzaville, le 1^{er} Février 2018

- **Monsieur le Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public, chargé des relations avec le Parlement ;**
- **Monsieur le Chef de file de l'opposition ;**
- **Honorables Députés, chers collègues ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs, et Chers Amis ;**

L'Afrique bouge comme en témoigne le 30^{ème} sommet de l'Union Africaine tenu il y a quelques jours à Addis-Abeba avec comme thème générique la lutte contre la corruption.

Les Chefs d'Etat de l'Afrique dans un élan unanime ont appuyé, il faut le dire, là où cela fait mal. Ils ont à juste raison pointé du doigt un phénomène désastreux souvent évoqué mais jamais endigué, qui menace dangereusement la stabilité économique des Etats du continent.

La corruption puisqu'il faut l'appeler par son nom, capable de compromettre l'essor de l'Afrique, affecte toutes les sphères de la société, elle constitue le sida de son économie et de ce fait peut entraîner, toute chose égale par ailleurs, la faillite des Etats fragiles.

En effet, des sommes énormes d'argent sont détournées par des particuliers à l'aide des expédients de toutes sortes dans le dos de l'Etat qui voit fondre comme neige au soleil ses ressources financières.

Les tierces personnes s'enrichissent de façon illicite pendant que l'Etat s'appauvrit.

Un tel phénomène nécessite une thérapie de choc si l'Afrique veut aller, et comme c'est de bien entendu, vers l'émergence.

Notre pays le Congo est confronté à la problématique de la corruption depuis plusieurs années. Il s'agit d'un fléau engendré par la mauvaise gouvernance.

Le Gouvernement a mis en œuvre quelques solutions palliatives qui se sont avérées malheureusement toutes inefficaces, à l'instar de la création des organes dédiés à

ce problème comme la Commission Nationale de la Lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude, le Commissariat National aux Comptes, la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, les mécanismes de contrôle parlementaire de l'action gouvernementale.

Tous ces organes, hélas, n'ont pas produit les effets souhaités.

Le phénomène a plutôt gagné en ampleur, avec des effets pervers et néfastes sur les finances publiques.

Le Fonds Monétaire International a recommandé des actions vigoureuses pour lutter contre la corruption et renforcer la bonne gouvernance.

Face à un phénomène qui gagne en gravité, des structures nationales et internationales n'ont eu de cesse d'insister sur la nocivité des pratiques corruptives qui touchent tous les secteurs de la vie nationale.

Au titre des structures nationales et internationales qui ont épinglé notre pays sur la corruption, on peut citer la Banque Mondiale en 2016 ; le cabinet Serty financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement

(PNUD) en 2011 ; sans oublier le rapport rédigé par l'Observatoire Anti- Corruption (OAC) en 2003.

Néanmoins, il faut donner acte à la Commission Nationale de la lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude qui a publié récemment un rapport d'enquête qui dénonce la mauvaise gestion des Fonds publics dans les domaines de la santé, de l'éducation et du Social.

La Commission a eu le courage de stigmatiser avec force la mauvaise gouvernance au niveau des entreprises stratégiques.

J'ordonne ici et maintenant à la Commission Economie, finances et Contrôle du Budget de se pencher sur les cas avérés, soit pour interpeller les ministres de tutelle, soit pour ouvrir sans délai des enquêtes parlementaires.

Tenez, le Congo est classé au bas de l'échelle en 2017 en ce qui concerne le marqueur de perception de la corruption de « Transparency International ».

Notre pays occupe en effet le 159^{ème} rang sur 177 pays, et dans l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, nous sommes classés 42^{ème} sur 54 pays.

Le Congo est menacé d'être exclu de nouveau de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives. Ce tableau peu élogieux montre qu'il s'agit d'un défi majeur. C'est en cela que le Président de la République en appelle au sursaut national.

Ce n'est pas une mission impossible car les opportunités de réussite existent. En effet, la communauté internationale est prête à aider le Congo, suite aux contacts que le Président Denis SASSOU-N'GUESSO a eu avec les Hautes Autorités de l'ONU et de la République Française.

Une telle action pour être menée à bien, nécessite les prérequis suivants :

- Une adhésion des acteurs, des populations et des parlementaires à la lutte contre la corruption ;**
- Un diagnostic informé sur la question, décrivant par le menu le phénomène ;**
- Un renforcement des capacités des principaux acteurs de la lutte contre la corruption ;**

- **Une mise en place d'une stratégie à court, moyen et long terme de lutte contre la corruption, appuyée par un nouveau plan d'action plus cohérent et plus offensif.**

Un tel programme d'essence stratégique devra être porté par une structure de pilotage domiciliée à la Présidence de la République, telle est notre conviction, pour donner un signal fort à la Communauté Nationale et Internationale.

Une telle armature structurelle a vocation à refléter la volonté politique au niveau le plus élevé de l'Etat, en même temps qu'elle est un gage d'une meilleure coordination des structures concernées par la lutte contre un fléau qui est, par excellence, un frein certain à l'essor économique du Pays.

Cela va sans dire que, le 30 décembre 2017 devant le parlement réuni en congrès, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO a vu juste en déclarant la guerre aux pratiques répréhensibles de fraude, de concussion et de corruption.

**Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Le 25 octobre 2015, une nouvelle République est née qui se met progressivement en marche, étape par étape.

Au cours de la présente session, nous avons à franchir l'une des dernières étapes par le vote des projets de lois qui découlent de l'esprit et de la lettre de notre nouvelle loi fondamentale.

Il s'agit des réformes hardies. Quand beaucoup font le choix de ne pas en faire, nous, congolais, faisons le choix de les faire pour rendre notre pays plus attractif et plus moderne.

J'ai l'intime conviction que nous devenons ce à quoi nous pensons la plupart du temps.

Nous pensons « droits de l'homme » afin que tous nos concitoyens soient traités avec respect et dignité.

Nous pensons « Equité » pour que nous attribuions à chaque congolais ce qui lui est dû, en se référant aux principes d'impartialité. »

Nous pensons « Justice » pour que les actions répréhensibles soient sanctionnées au regard du Droit, de la Morale et de la Vertu.

Et, comme disait l'auteur des Mémoires d'Outre-Tombe, cet écrivain de génie, je parle de chateaubriand, je cite : « la justice est le pain du peuple, il est toujours affamé d'elle. »

Ceci étant dit, parlons par le menu des instruments soumis à notre sagacité :

Premièrement, le projet de loi portant sur le Conseil Supérieur de la Magistrature est un instrument important de régulation du pouvoir judiciaire.

Ce projet de loi innove sur plusieurs aspects dont :

- La création d'un statut d'observateur en conformité avec les dispositions de l'article 17 de la loi organique ;**
- Le renforcement du rôle de la commission de discipline ; etc.**

Deuxièmement, le projet de loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de la cour constitutionnelle, se renouvelle sur les points suivants :

- Une plus grande précision des éléments constitutifs du régime juridique des membres de la Cour constitutionnelle ;**

Troisièmement, le texte portant sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme contient des innovations importantes en matière de promotion et de protection des droits humains.

Quatrièmement, le projet de loi portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil Consultatif des Personnes vivant avec Handicap qui compte ouvrir l'espace public du Congo à des personnes, catégories et groupements jusque-là exclus du champ institutionnel.

Cet instrument est une réponse bienheureuse à la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées que le Congo a ratifié le 04 février 2016.

Croyez-moi, chers amis l'indifférence est le pire des handicaps.

Cinquièmement, le projet de loi portant organisation et attribution du Conseil Economique, Social et Environnemental garantit la pleine participation des citoyens à la vie publique et économique.

Ces différents instruments que le Gouvernement a mis sur la table de l'Assemblée en vue de leur adoption, montre à suffisance l'essence de la nouvelle République qui ne veut laisser personne au bord de la route.

**Honorables Députés, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs ;**

Au nombre des affaires en débat au cours de cette deuxième session ordinaire figure en bonne place, le financement du projet forêt et diversification de l'économie.

Il y a de quoi faire pour créer des emplois en masse, réduire de facto le chômage des jeunes et augmenter par voie de conséquence le pouvoir d'achat des ménages.

Notre économie doit véritablement migrer d'un tissu économique dominé pour l'essentiel par des secteurs

d'activités primaires vers des secteurs secondaires diversifiés et plus compétitifs.

Cette ambition devra être portée par l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers.

Un autre sujet d'importance qui sera au centre de nos discussions au cours de cette session porte sur la protection des ressortissants congolais poursuivis devant les juridictions étrangères.

Il s'agit d'un instrument sur la protection des citoyens congolais quel que soit l'endroit géographique où il se trouve. C'est une réforme basique qui protège les congolais de l'abus de pouvoir dont ils sont victimes, de temps en temps, dans certains pays.

Ce projet de loi, plus qu'un simple acte de solidarité, s'illustre comme un moyen pour la République de tendre les bras à ses filles et fils résidant à l'étranger et arrimer tous les congolais de l'étranger à leur pays.

Honorables Députés ;

Mesdames et Messieurs ;

Nous tenons ici et maintenant à exprimer notre fierté pour la désignation du Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, en qualité de 3^{ème} vice-président de l'Union Africaine pour la région Afrique Centrale à la faveur du 30^{ème} sommet de l'Union Africaine.

Nous disons toute notre satisfaction pour l'élection en qualité de Président en exercice de l'Union Africaine de Son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda.

Monsieur le Ministre,

Honorables Députés, Chers Collègues,

Cette session qui s'ouvre ce 1^{er} février, consacra du temps à la mise en œuvre d'une des réformes communautaires en matière de contrôle du budget de l'Etat.

Il sera question de désigner le Rapporteur Général qui veillera aux recettes de l'Etat ; ainsi que les Rapporteurs

Spéciaux qui se chargeront des dépenses publiques et du contrôle de l'usage des fonds publics.

L'Assemblée Nationale vient de se doter des moyens adéquats susceptibles de l'aider dans sa noble mission de contrôle de l'action gouvernementale en vue de l'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

En outre, notre chambre mettra en place la commission parlementaire d'apurement des comptes de l'Assemblée pour combler un manquement vieux de 10 ans. C'est un choix qui honore notre chambre et qui démontre qu'elle est décidée à souscrire aux impératifs de la bonne gouvernance.

Je demande aux collègues qui vont être élus de s'armer de zèle et de courage puisque la période d'apurement de nos comptes court de 2007 à 2017.

**Monsieur le Ministre,
Honorables Députés, Chers Collègues,**

Nous ne cesserons de parler de la situation prévalant dans le département du Pool.

Nous saluons l'accalmie qui prévaut actuellement dans ce département meurtri, nonobstant des actes de banditisme résiduels signalés ici et là, qui sont en voie d'être enrayés.

L'heure de la mise en œuvre effective des accords de cessez-le-feu et cessation des hostilités signés, dernièrement, est arrivée.

La seule question qui vaille la peine d'être posée est « comment faire pour que ce qui s'est passé une fois de plus et une fois de trop dans le Pool ne se répète plus » ?

Nous pensons humblement que seule une solution globale et inclusive est de nature à régler cette question qui touche plusieurs composantes, notamment :

- les ninjas nsiloulou déconnectés et perdus;**
- les populations déboussolées dont la situation mérite, entre autres, une prise en charge psychologique ;**
- les jeunes plongés une fois de plus dans les profondeurs abyssales de l'analphabétisme et de l'ignorance;**

- **Les femmes qui ont été les victimes les plus exposées, maintes fois violées et humiliées.**
- **Le tissu économique du département complètement désarticulé et délabré, au moment où des projets importants et structurants étaient en cours de réalisation ;**
- **Le cas Ntumi en tant que tel comme un casse-tête Chinois...**

Oui, des questionnements sur les dispositions à prendre pour éviter la récurrence doivent trouver des solutions idoines.

A titre d'exemple, est ce que les crimes de sang doivent-ils restés impunis ?

Les ex-combattants doivent-ils regagner leur vivier pour cohabiter avec leurs victimes ?

Quelles solutions à adopter?

Celles qui relèvent de la justice, ou alors, une solution de sagesse Bantoue du genre lavement des mains, ou celle du genre vérité et réconciliation expérimentée par l’Afrique du Sud de Nelson Mandela ?

Le problème du Pool ayant dépassé les limites de ce département, c’est à ces questionnements que la Nation devra s’inviter pour trouver des réponses adéquates et définitives.

L’Assemblée Nationale quant à elle ne ménagera aucun effort pour accompagner, dans cette tâche multidimensionnelle, le Gouvernement, les organismes internationaux afin de ne plus vivre, pour une troisième fois, cette parenthèse de sang.

Les Députés, « faiseurs de lois, mais aussi faiseurs de paix », s’y investiront sans relâche.

Que les Nations-Unies ainsi que les autres partenaires impliqués dans cette opération, trouvent ici l’expression de la gratitude de l’Assemblée Nationale pour leur précieuse contribution.

Notre beau pays, le Congo, souhaiterait tourner définitivement cette page noire et triste de son histoire pour écrire une nouvelle page qui s'ouvre sur une ère de progrès et d'émancipation.

Au moment où je veux clore mon propos, j'ai une pensée émue pour nos courageux et talentueux Diables- Rouges. Quelle désolation ! C'est sur cette note de tristesse que je déclare ouverts les Travaux de Cette Session Ordinaire Administrative.

Je vous remercie.